



COMITE SYNDICAL

Du 19 décembre 2025 A 09H30

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 3 décembre 2025 s'est réuni à Arles le 19 décembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92 jusqu'à 11h15, puis 12 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Pierre RAVIOL représenté par Eva CARDINI

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Sébastien ABONNEAU, Didier HONORE, Jacques NOU, Jacques MAILHAN, Bertrand MAZEL, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET

Assistaient à la séance : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Sandrine KIRAMARIOS, Magali GORCE, Anne TINDILLE, Lydie MALKAS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 septembre 2025
- III. Projets de délibérations à l'ordre du jour
- IV. Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de compétences
- V. Questions diverses

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09h52, à laquelle sont présents ou représentés 14 membres.

II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 26 septembre 2025

Il convient d'approuver le procès-verbal des débats du Comité syndical du 26 septembre 2025 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Projets de délibérations à l'ordre du jour

Délibérations

1. Débat d'orientation budgétaire

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical qu'ils ont reçu les éléments concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB) en Annexe 2 du dossier de séance afin qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance. Celui-ci doit avoir lieu d'un point de vue règlementaire, un certain nombre d'orientations vont être présentées.

La Présidente présente le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Mme CONTRERAS rejoint la séance à 10h09

Le Directeur rappelle que deux départs à la retraite de fonctionnaires sont prévus en 2026 et que les charges de personnel permanent sont toujours supérieures aux contributions statutaires alors qu'elles ne devraient en représenter que 80%. Dans ce contexte, il est difficile de recruter des agents permanents.

Madame CARDINI demande si la Présidente n'a pas peur qu'une personne recrutée en contrat pour une durée de trois ans ne finisse par trouver mieux ailleurs et parte ainsi au bout d'un an seulement de contrat.

La Présidente lui répond que cela arrive tout le temps dans le monde de l'entreprise et que les fonctionnaires peuvent également partir dans une autre collectivité ou en disponibilité par exemple. Concernant la gestion des terrains du conservatoire, si le Comité syndical considère que c'est une mission importante et que le Parc doit conserver ses missions de gestion, il faut adapter les moyens car nous savons depuis deux ans que ce sont les moyens qui manquent. Lors de la révision de la Charte, il sera potentiellement proposé d'augmenter les cotisations statutaires pour amender cette ligne qui est aujourd'hui à 0.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET cette question est fondamentale et elle s'interroge sur cette dimension réservée à la GDEN par le Parc. Chaque Parc naturel régional est différent, historiquement le Parc a toujours été lié à ces espaces naturels, ces zones humides. C'est un vrai débat qu'il faut avoir, tout le monde en est conscient. Il faut faire le point sur cette notion de gestion des espaces naturels car il n'y a pas que les terrains du conservatoire mais aussi la gestion des sites Natura 2000 qui se retrouvent

hors périmètre du parc, dans celui des Alpilles par exemple. Au niveau des nouveaux postes, des choix sont faits et les choix financiers y sont liés. Elle a l'impression que la GDEN est le parent pauvre du Parc.

Madame CONTRERAS pense que la comptabilité analytique a permis de poser les questions nécessaires.

Madame AMSELEM indique que le Département n'augmentera pas sa contribution s'il s'agit d'un problème financier.

La Présidente lui répond avoir sollicité un entretien avec la Présidente du Département des Bouches du Rhône pour aborder ces sujets car le Département finance la gestion des espaces naturels camarguais depuis toujours et aide ainsi financièrement le Conservatoire du Littoral à acquérir ses terrains. La convention de gestion des EMSC arrive à son terme le 15 février prochain aussi 3 scénarios sont proposés au Comité syndical. Un premier scénario dans lequel les moyens alloués à la GDEN restent tels quels et qui présente ainsi pas mal de limites, un deuxième scénario dans lequel le Parc arrête la gestion des espaces naturels et enfin un troisième scénario où il s'agit de poursuivre la gestion des EMSC avec le remplacement des départs en retraite, le renforcement de l'équipe (1 poste supplémentaire) et de nouveaux financements

Madame CARDINI demande si dans le cas du troisième scénario, il a déjà été fait une pré-étude avec le nombre d'agents et le financement nécessaires.

Le Directeur répond avoir reçu une proposition de mécénat qui sera abordée plus tard. Le plan est de renforcer la coopération avec les acteurs du territoire. Le mécénat permettrait de fonctionner pendant un an et ainsi de savoir si avec des moyens le Parc arrive à gérer cette zone correctement et, s'il y arrive, savoir s'il est possible de générer des ressources propres.

La Présidente précise que le mécénat est comme un don donc par nature sans contrepartie. Fiscalement la Fondation Salins aura des comptes à rendre à la préfecture et le fisc sera très attentif. De plus il y a le cadre protecteur de la Fondation de France.

Madame BALGUERIE-RAULET demande pourquoi ce mécénat est fléché spécifiquement pour les EMSC et pas pour le Parc de façon générale. Elle demande également la durée de cette convention.

La Présidente lui répond qu'il s'agirait d'une convention d'un an, ce qui ne permet pas vraiment de se projeter. La somme issue du mécénat ne serait pas affectée au fonctionnement général car la Fondation d'entreprise a envie de financer certaines choses plus que d'autres. La Présidente demande de ne pas verser dans le complotisme et de lui faire confiance pour servir l'intérêt commun du Parc.

Madame BALGUERIE-RAULET répond qu'il est normal en tant que financeur et acteur du territoire de poser la question. Elle apprécie la durée de la convention car cela permet de faire un bilan sur une année expérimentale et de savoir si les deux parties sont satisfaites. En effet, la Fondation Salins a des attentes mais nous aussi nous avons des exigences.

Pour Madame CARDINI les Salins du midi ont obtenu une grosse somme d'argent de la part du gouvernement pour vendre leur terrain au Conservatoire du Littoral, notamment le Fangassier qu'ils relouent finalement au Conservatoire. Les Salins devaient entretenir la digue à la mer ce qu'ils n'ont jamais fait. Quid des digues car actuellement il est demandé au SYMADREM de refaire la digue à la mer. Selon elle la Fondation des Salins agit toujours de façon intéressée.

Monsieur JOURDAN demande pourquoi les budgets présentés ne sont jamais à l'équilibre.

Le Directeur lui répond qu'ils sont équilibrés par les contributions syndicales.

La Présidente précise que cela ne les empêche pas de chercher d'autre financements.

Le Directeur indique avoir trouvé un autre mécène. Il s'agit d'ENEDIS qui vient de donner au Parc un Kangoo qui sera attribué aux EMSC.

Pour Madame CARDINI il est donc possible de garder le premier scénario puisque les comptes sont à l'équilibre avec les contributions syndicales.

La Présidente répond que certes un budget est voté à l'équilibre mais que les comptes à la fin de l'année ne le sont pas nécessairement. Il y a une différence entre un budget et des comptes et ce budget est fait en fonction d'un certain nombre de besoins.

Le Directeur explique que ce premier scénario fait porter un risque sur les agents du Parc. En tant que Directeur Général, il ne peut pas conseiller ce scenario dans lequel il n'y aurait que 2 agents pour gérer 6500 hectares. Si le Comité syndical choisit ce scenario il y aura des incidents. Peut-être que ce scenario a un sens budgétaire mais il n'en n'a pas sur le terrain. Dans le cas du scénario 2 cela nécessitera de muter des agents des EMSC sur des postes différents ce qui rendra problématique la gestion du Parc.

La Présidente tient à rappeler, concernant le premier scénario, qu'il n'y a aucun saisonnier ni contractuel. Les agents seraient donc deux toute l'année. Il faut repenser au plan de gestion que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre.

Madame CONTRERAS tient à revenir sur l'accès à Beauduc et au territoire notamment avec la problématique liée à Beauduc et l'incendie qui a eu lieu cette année. Ce territoire est grand mais c'est notre patrimoine à tous.

Madame BALGUERIE-RAULET demande depuis quand les agents ne sont que deux et combien ils étaient auparavant. L'Etat devrait aussi être associé à ces questions car il s'agit d'un domaine public.

Le Directeur lui répond qu'il y a deux agents qui partent à la retraite. La question est de savoir comment faire s'ils ne sont pas remplacés.

Pour Madame CARDINI il est possible de garder le premier scénario avec des saisonniers.

L'autre point important du rapport débat d'orientation budgétaire concerne l'intervention en mer pour laquelle il y a deux hypothèses : maintenir l'action avec un financement propre ou l'arrêter pour se recentrer sur le littoral.

Le Directeur précise que le Parc pourrait avoir un poste de chargé de mission littoral financé pendant un an et demi dans le cadre du dispositif Natura 2000 Camargue - volet mer..

Pour Madame BALGUERIE-RAULET il convient de se recentrer au vu des difficultés financières et de la gestion difficile des EMSC. Elle demande pourquoi ne pas affecter cet effectif sur les EMSC et arrêter d'aller en mer.

Le Directeur lui répond que ce poste est financé en totalité pour mettre en œuvre le dispositif Natura 2000 Camargue – volet mer. Il n'est donc pas possible de l'affecter à une autre mission.

Pour Madame CONTRERAS le cantonnement de pêche est important. Nous avons un patrimoine environnemental extraordinaire et ce serait dommage de le délaisser.

Quant à Monsieur HONORE, quand il voit des tableaux où il manque autant d'argent il se dit : soit il est possible de faire, soit ce n'est pas possible. S'agissant du cantonnement de pêche, il se demande qui s'en occupera si le Parc ne le fait plus. Il a le sentiment de faire du rafistolage.

Madame RAIMONDINO intervient sur le sujet du cantonnement de pêche et la question du périmètre en mer que le préfet a décliné. Mettre des cotisations statutaires de la Région à la place de l'Etat ne sera pas accepté. En revanche, concernant le cantonnement de pêche la Région a pour projet de créer une réserve naturelle régionale. Si les pêcheurs acceptent cette réserve, la Région identifiera un gestionnaire et lui donnera les moyens nécessaires.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.

La Présidente propose de constater que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu.

2. Recouvrement d'une créance

Il s'agit d'émettre un titre afin que le Parc soit remboursé des frais résultants d'un incident occasionné par un agent du Syndicat.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est approuvée à l'unanimité

3. Ouverture anticipée de crédits – section d'investissement 2026

Il s'agit d'autoriser, pour l'exercice 2026 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Dotation d'ingénierie 2026 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il s'agit de solliciter auprès de la DREAL PACA une dotation d'ingénierie d'un montant de 166 500 euros. La Présidente indique que cette dotation a vocation à diminuer. Tous les parcs naturels régionaux de PACA perçoivent la même somme de 150 000 euros. Historiquement, le Parc naturel régional de Camargue percevait plus. Or, d'autres parcs ont trouvé que ce n'était pas juste et il a donc été décidé d'homogénéiser la dotation pour tous les parcs et diminuer celle du Parc de Camargue en échelonnant cette diminution sur 3 ans. A terme le Parc percevra donc la même somme que les autres parcs.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Evaluation de la mise en œuvre de la Charte 2011-2026

Le bilan de la Charte a été transmis en annexe. La Présidente remercie Christophe, tous les services ainsi que tous les acteurs qui y ont participé car c'est une étape importante qui a été franchie.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de subvention à la Région Sud dans le cadre de la révision de la Charte au titre de l'année 2026

Il s'agit de solliciter une subvention spécifique de fonctionnement de 30 000 euros à la Région Sud dans le cadre de la révision de la Charte.

Madame MATUSCAK précise que la Région a une enveloppe globale de 70 000 euros et qu'il y a actuellement trois parcs qui sont financés dans le cadre de la révision de leur charte. Il s'agit donc ici pour le Parc de Camargue d'une belle enveloppe. En général, une procédure de révision de charte est financée à hauteur de 300 000 euros. Pour le Parc de Camargue nous en sommes déjà à 334 000 euros financés.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Cartographie des risques liés aux atteintes à la probité

Il s'agit d'engager une démarche de cartographie des risques liés aux atteintes à la probité. Cela consiste à cartographier les processus internes afin d'identifier les situations susceptibles d'exposer des agents ou des élus à des risques de corruption, de favoritisme, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fond ou de concussion ; puis à analyser les dispositifs de contrôle existants ou à mettre en place.

La Présidente remercie le secrétariat général, notamment la responsable administrative et financière pour son travail.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Ce point est reporté au Comité syndical qui aura lieu en janvier car nous n'avons pas reçu le procès-verbal du Comité Social Territorial du CDG 13 dont nous dépendons.

9. Récolelement des collections du Musée de la Camargue

Il s'agit de vérifier l'intégrité des collections du Musée en contrôlant la présence effective des œuvres d'art répertoriées dans l'inventaire.

Cette tâche est presque finie, nous n'avons donc pas encore le document final. Cette délibération autorise la Présidente à signer le récolelement lorsque celui-ci sera terminé.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Modification de la dénomination du Musée de la Camargue en Musée Camarguais

Le Musée de la Camargue est le nom d'usage du musée alors que le nom officiel est « Musée Camarguais ». Il convient ainsi d'officialiser par délibération que nous souhaitons que son nom soit bien « Musée de la Camargue ».

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Approbation du rapport d'activité Eaux et Milieux aquatiques 2025

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

12. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'Observatoire de l'Eau, de la salinité et des zones humides

Il s'agit d'approuver ce rapport d'activité qui rend compte des actions réalisées contribuant à l'amélioration et à l'animation du territoire ainsi que de justificatif à l'appui de l'obtention de dotations ou de subventions.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Convention de coopération dans le cadre du plan de gestion stratégique des zones humides

Il s'agit de signer une convention de partenariat avec le Syndicat mixte Interrégional d'Aménagement des Diges du Delta du Rhône et de la Mer et le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise dans le cadre de l'élaboration du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides.

Le Directeur indique en être au début de la démarche, c'est pourquoi le plan de gestion n'existe pas encore et n'est pas financé. Il est donc proposé de signer une convention qui acte le partenariat et le périmètre.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Participation du syndicat au Projet SYAMM (systèmes Agricoles Multi-performants Méditerranéens)

Ce projet est mené par la Chambre d'agriculture. Il s'agit d'un positionnement de principe.

Monsieur ABONNEAU présente le projet qui en est à la phase d'instruction et dont l'objectif est de modéliser le fonctionnement des systèmes agricoles, dont les impacts climatiques. Cela permet par exemple de simuler les rotations qui pourraient être mises en place.

La Présidente répond qu'il est important et intéressant pour le Parc d'accompagner le monde agricole.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de la Mission eau et milieux aquatiques

Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du renouvellement du poste de chargé de mission eau et milieux aquatiques.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Demande de subvention – Garde régionale marine 2026

La Garde régionale marine peut travailler sur le littoral dont la plage de Beauduc fait partie. Pour la Présidente, la Garde régionale marine est surtout utile en période estivale. C'est un dispositif pertinent et efficace.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

17. Demande de subvention – Garde régionale forestière 2026

Il s'agit de renouveler la participation du Parc au dispositif et de solliciter, à ce titre, une demande de subvention correspondant au recrutement de 4 postes d'éco-gardes à cheval.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18. Convention de mécénat financier avec la Fondation Salins

Ce point est reporté au Comité syndical de janvier 2026 car le Parc n'a pas eu le retour de la Fondation.

Pour Madame CARDINI, le fait que cette convention soit inscrite à l'ordre du jour signifie qu'en réalité le troisième scénario proposé lors du débat d'orientation budgétaire est déjà acté.

La Présidente lui répond que ce point étant reporté, le sujet sera débattu à la prochaine séance.

19. Soutien à la vaccination des taureaux de Camargue

Le Directeur informe avoir reçu dès le début de l'épidémie le président du Livre Généalogique de la Raço di Biou ainsi que des éleveurs pour discuter de la vaccination. A ce moment-là ils n'étaient pas tous pour la vaccination mais la situation a changé car la pression de la maladie augmente et elle se rapproche de notre territoire. Il s'agirait de vacciner en priorité les taureaux de race Camargue qui sont utilisés pour la course camarguaise car il s'agit d'une petite population. La variabilité et la survie de la race seraient en péril dans le cas d'une infection. De plus, ces taureaux jouent aussi un rôle important pour les espaces naturels, la culture et l'agritourisme.

Monsieur MAILHAN indique qu'il s'agit d'une race rustique en Camargue c'est pourquoi les éleveurs n'étaient pas favorables au vaccin mais qu'il s'agit également d'une race à très faible effectif. Il y a 16 millions de bovin en France et seulement 1 million de doses du vaccin en sachant que 200 000 doses sont fabriquées par mois. En Camargue il y a 17 000 animaux de race Camargue et Espagnole, pour un total de 30 000 animaux de ces races répartis dans le Gard, l'Hérault et les Bouches du Rhône. La seule solution que nous avons aujourd'hui est la vaccination.

Pour Monsieur MAZEL il faudrait étendre cette vaccination au Gard et Bouches du Rhône car la race est menacée. Pour l'instant il y a eu un seul cas dans l'Aude, il n'y en a pas encore en Camargue mais le problème c'est qu'il y a des insectes piqueurs ici.

La Présidente explique que l'idée est de vacciner avant d'avoir un cas pour éviter d'abattre des animaux. Renaud Muselier a écrit en ce sens pour défendre la vaccination des taureaux de Camargue.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur HONORE demande s'il est possible que le Conseil Scientifique et d'Ethique rédige une note technique sur ce sujet.

Monsieur LETOURNEUX lui répond être conscient du fait que les éleveurs connaissent mieux le sujet et invite le Comité syndical à ne pas attendre l'avis du CSE pour déposer la délibération afin de ne pas la retarder.

Monsieur MATHEVET indique qu'ils enverront une lettre de soutien par mail. La Camargue est une zone atelier du CNRS les vétérinaires et épidémiologistes y sont de plus en plus mobilisés.

IV. Informations

- Présentation du scénario désirable à horizon 2050 et du projet d'architecture de la Charte

Le Directeur indique en être à la neuvième version.

Madame CONTRERAS informe l'assemblée que le comité de suivi des élus a eu lieu le 18 décembre. Nous avons repris la V8 pour y apporter de nouvelles modifications.

Le Directeur explique qu'il n'y a pas de validation ou de délibération à l'ordre du jour car il s'agit de savoir s'il y a un point de vigilance à avoir.

Madame CARDINI aimerait insister sur le fait que l'eau de la riziculture est polluée et qu'il était question d'un contrôle systématique de l'eau. Elle aimerait insister sur ce point qui avait été soulevé car les eaux qui circulent en Camargue doivent être le plus exemptes possible de polluants.

Monsieur MATHEVET indique avoir récupéré tous les travaux de prospective. Des scénarios ont été rédigés à partir de cette littérature et de l'approche scientifique, pour définir ce que vous ne voulez surtout pas voir et au contraire ce que vous voulez voir. A partir de là, vous avez élaboré 7 scenarios que nous avons pu regrouper en un seul. L'idée ensuite a été de laisser les camarguais réagir à ce scénario proposé qui est un peu un scénario désirable utopique dont nous essayons de nous rapprocher le plus possible. Il s'agit de construire un consensus.

La structure de la prochaine charte a subi le même mécanisme. Nous vous proposons la validation de cette structure.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET ce qu'il faut valider avant tout ce sont les trois ambitions importantes.

- **Présentation du Conseil Scientifique et d'Ethique, de son activité et des perspectives 2026**

Cette présentation est reportée à une prochaine séance.

- **Achat par le Conservatoire du Littoral de 170 hectares de la propriété GFA Tamaris**

Ce point est également reporté au Comité syndical de janvier 2026.

V. Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de compétences

La Présidente présente les différentes décisions prises en vertu de sa délégation de compétences.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

VI. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 12h48.



p. 9

REÇU EN PREFECTURE

le 03/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-013-251302295-20260130-CR_19122026